

L'ajournement

sommes nécessaires. Par conséquent, au moins un des pêcheurs a fait faillite.

Les pêcheurs de la côte ouest s'inquiètent et ils voudraient savoir si le gouvernement va défendre le droit des pêcheurs canadiens de pêcher dans les eaux canadiennes.

• (1805)

Le gouvernement finira-t-il par protéger les pêcheurs puisqu'il avait promis d'accorder une aide juridique aux pêcheurs qui ont des problèmes avec la garde côtière américaine, qui, on le sait, pour donner du poids aux revendications territoriales américaines dans l'entrée Dixon, au sud de la ligne A-B, harcèle les pêcheurs canadiens pêchant dans des navires canadiens en eaux canadiennes? Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas eu le courage de les défendre et beaucoup de pêcheurs de la côte ouest pensent que pour être protégé par le gouvernement canadien lorsque l'on pêche légalement dans les eaux canadiennes, il est probablement préférable de détenir un passeport des États-Unis.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Je sais gré au député d'en face d'avoir de nouveau saisi la Chambre de cette affaire. Je dois dire qu'ayant écouté ses propos, je ne saurais être davantage en désaccord avec lui.

C'est un fait que le 5 juillet de l'année dernière, le *Fonzie* et le *Viscount*, deux navires de pêche canadiens, ont été arraisonnés par la garde côtière américaine dans l'entrée Dixon, à un mille et quart au sud de la ligne A-B, dans une zone dont le Canada et les États-Unis se disputent la possession. On allègue qu'au début de cette journée, ils s'étaient illégalement adonnés à la pêche dans des eaux incontestablement américaines. Les deux capitaines nient avoir franchi la limite des eaux territoriales américaines en Alaska.

Au moment de leur arrestation, les pêcheurs ont demandé l'avis du gouvernement. À la réponse qu'ils ont obtenue de la garde côtière canadienne, ils ont cru que le gouvernement s'était engagé à leur fournir l'assistance judiciaire.

Depuis cet incident, le gouvernement s'efforce de convaincre les autorités américaines de renoncer aux accusations, car les arrestations constituaient en quelque sorte une violation de l'entente intervenue entre le Canada et les États-Unis incitant les parties à faire preuve de modération dans la zone contestée. Le gouvernement a fourni à ces pêcheurs l'assistance judiciaire par les voies diplomatiques, en plus de conseils pour faire avancer leur

affaire. L'ambassade du Canada à Washington a protesté à deux reprises contre l'arrestation par la garde côtière américaine des équipages et des navires canadiens dans l'entrée Dixon et a réclamé leur libération immédiate et l'abandon des charges. À Ottawa, par ailleurs, le ministère des Affaires extérieures a formulé une protestation auprès de l'ambassade des États-Unis au niveau supérieur.

Qui plus est, le Canada à maintes reprises a exprimé son inquiétude devant ces deux arrestations lors des réunions du groupe bilatéral chargé de l'application de l'accord. Au cours d'entretiens avec des fonctionnaires supérieurs américains à Ottawa, le 2 août et le 25 septembre, puis de nouveau à Washington, le 18 décembre, nous avons demandé aux autorités américaines d'abandonner les charges civiles contre le navire. En avril de cette année, une tentative de règlement hors cour est intervenue avec le gouvernement de l'Alaska. L'entente doit être conclue sous peu.

Le gouvernement a offert dans ce cas toute l'assistance judiciaire qu'on fournit normalement aux Canadiens qui font l'objet de poursuites à l'étranger. En outre, vu les circonstances exceptionnelles en l'occurrence, une somme de 25 000 \$ a été versée à la Pacific Trollers Association afin qu'elle puisse aider les pêcheurs canadiens qui pêchent dans les zones frontalières contestées au large de la côte de la Colombie-Britannique. Cela devrait faire mieux comprendre aux pêcheurs les questions juridiques et policières qui sont en jeu dans le secteur contesté de l'entrée Dixon afin d'éviter des incidents comme celui qui s'est produit l'été dernier.

Le ministère met à la disposition des pêcheurs des lignes directrices qu'il vient d'élaborer au sujet de la zone contestée de l'entrée Dixon. Des lignes directrices pour la garde côtière canadienne concernant les incidents frontaliers seront établies bientôt.

Je veux faire savoir très clairement que le gouvernement du Canada s'en préoccupe. La ligne A-B constitue la frontière internationale de l'entrée Dixon à toutes fins et le gouvernement s'engage à assurer l'accès libre des navires de pêche canadiens à toutes les eaux canadiennes, y compris l'entrée Dixon.

À cet égard, une réunion publique aura lieu le 21 juin à Prince Rupert à laquelle assisteront des groupes de pêcheurs et des fonctionnaires des ministères des Pêches et Océans et des Affaires extérieures pour discuter des questions liées à la frontière de l'entrée Dixon.